

DECISIONS DU CONSEIL

Conseil du	15 décembre 2020 à 19h00	Lieu	Maison des Loisirs du Val de Moder, 4 Chemin de la Moder à Uberach-Val de Moder
Membres en exercice	75		
Présent(e)s Suppléant(e)s	51	<p>M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, Mme Isabelle WENGER, M. Claude BEBON, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENTZ, M. Dominique GERLING, M. Alain WACK, M. Marc ANDRE, M. François ANSTETT, M. André BURG, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Michel FICHTER, M. Rémy GOTTRI, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, Mme Anne IZACARD, M. Clément JUNG, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Dorothee KRIEGER, M. Vincent LEHOUX, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, M. Maurice LUTZ, M. Etienne MANGIN, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Patrick MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jean OBRECHT, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. Stéphane SCHISSELE, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, Mme Alice VOGEL, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Dany ZOTTNER.</p>	
Suppléant(s)	1	M. Clément METZ à M. Jean-François BOURGEOIS.	
Procurat ion(s)	18	<p>Mme Françoise DELCAMP à M. Vincent LEHOUX, Mme Coralie TIJOU à M. Marcel LEMIRE, M. Patrick DENNI à M. Alain WACK, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à M. André ERBS, Mme Séverine FROMMWEILER à Mme Marie-Odile BECKER, Mme Marie-France GENOCHIO à Mme Marie-Odile BECKER, Mme Valérie GROSSHOLTZ à M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Christian GUETH à M. Claude RAU, Mme Mireille ILLAT à M. Marc ANDRE, Mme Cathy KOESSLER à M. Thierry HEINRICH, Mme Stéphanie LISCHKA à M. Etienne MANGIN, Mme Palmyre MAIRE à M. Jean-Lucien NETZER, M. Patrick MERTZ à Mme Cathy KIENTZ, Mme Eva MEYER à M. Alban FABACHER, Mme Michèle MULLER à M. Guillaume NOTH, M. Alain RHEIN à M. Alain WACK, Mme Christine SCHMELZER à M. Jean-Michel STAERLE, M. Patrick SCHOTT à M. André BURG.</p>	
Absent(e)s excusé(es)	3	M. Armand MARX, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, M. Gérard VOLTZ.	

DECISIONS DU CONSEIL

Absent(e)s non excusé(es)	1	M. Laurent SUTTER.
Est entré en cours de séance	1	M. Paul NOLTE au point n°2 « CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 ».

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil communautaire peut délibérer valablement.

M. le Vice-Président, Maire de Val de Moder, Jean-Denis ENDERLIN, fait fonction de secrétaire de séance et M. le Vice-Président Dominique GERLING de secrétaire suppléant.

2020-CC-200	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. Jean-Denis ENDERLIN comme secrétaire de séance.

DESIGNE M. Dominique GERLING comme secrétaire suppléant.

Pour	70	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-201	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 novembre 2020.

Pour	70	
Abstention	1	M. Jean OBRECHT
Résultat du vote		ADOpte

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-202	POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE BISCHWILLER : augmentation de la capacité de stationnement
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE l'augmentation de la capacité de stationnement en gare de Bischwiller par la réalisation d'un parking rue de l'Industrie et d'une passerelle reliant ce parking aux quais de la gare.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions d'études préalables avec SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions ainsi qu'à lancer les démarches et procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département et de tout autre partenaire financier et à signer les conventions afférentes ;

ADOpte l'autorisation de programme, les crédits de paiement et le plan de financement prévisionnel suivants :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-203	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU : prescription de l'élaboration
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants, R. 151-1 et suivants et L. 153-8 et suivants,

VU la conférence intercommunale des maires, rassemblant l'ensemble des maires des communes membres qui s'est tenue le 21 novembre 2020 conformément à l'article L. 153-8 du Code de l'Urbanisme,

PRESCRIT l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire de la CAH.

APPROUVE les objectifs poursuivis, tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROUVE les modalités de concertation du public, telles qu'exposées ci-dessus.

ARRETE les modalités de collaboration entre les communes membres de la CAH telles qu'exposées précédemment.

DECISIONS DU CONSEIL

AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure et notamment les marchés, les avenants, les conventions de prestations et les demandes de subvention.

CHARGE le Président de notifier la présente délibération aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme. Les personnes mentionnées aux articles L. 132-12 et L. 132-13 du Code de l'Urbanisme peuvent également être consultées à leur demande. La décision sera également transmise pour information au Centre National de la Propriété Forestière, en application de l'article R. 113-1 du Code de l'Urbanisme et fera l'objet d'une publicité dans 2 journaux d'annonces légales.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-204	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification simplifiée n°1 - modalités de concertation
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants,

DECIDE que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Haguenau sera mis à disposition du public du 8 février au 12 mars 2021 inclus.

DECIDE que le dossier de modification simplifiée n°1 ainsi qu'un registre pouvant recueillir les observations du public seront tenus à la disposition du public en mairie de Haguenau et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant toute la durée de la mise à disposition du public. Les observations pourront également être adressées à M. le Président par voie postale ou électronique.

DECIDE qu'à l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil communautaire.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-205	ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ALSACE : adhésion
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Haguenau à l'association des communes forestières d'Alsace et le paiement de la cotisation annuelle.

AUTORISE le président ou son représentant de mettre en application la présente décision.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-206	PLATE-FORME DEPARTEMENTALE D'ACTIVITES DE LA REGION DE BRUMATH : cession foncière
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis de l'avis du service du domaine en date du 19 novembre 2020,

DECIDE la cession des biens immobiliers suivants :

- Surface de 2 ha 62 ares 90 ca à déduire de la parcelle n°636, section n°17 du ban de Bernolsheim,
- Surface de 5 ha 38 ares 10 ca à déduire de la parcelle n°209, section n°39 du ban de Mommenheim.

FIXE le prix de cession à 38 € HT le m², soit un total de 3 043 800 € HT.

APPROUVE la signature d'une promesse de vente desdits biens avec la société Huawei Technologies Coopératif U.A, avec faculté pour cette dernière de se substituer la société Huawei Machine Strasbourg S.A.S.U – ou tout autre société venant à sa suite aux mêmes fins.

APPROUVE la signature d'un acte de vente avec la société Huawei Machine Strasbourg S.A.S.U. (société en cours de constitution) - ou tout autre société venant à sa suite aux mêmes fins - desdits biens.

CONFIE la rédaction des actes à Maître Ritter, notaire à Woerth ; les frais étant à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités, notamment à signer les actes à intervenir.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-207	CRISE SANITAIRE - ANNULATION DES LOYERS ET CHARGES POUR LES ENTREPRISES HEBERGEES DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE l'annulation des loyers et des charges des mois de mars, avril, mai et juin 2020 pour toutes les entreprises hébergées dans des locaux appartenant à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

DECISIONS DU CONSEIL

DECIDE l'annulation du loyer et des charges du mois de novembre 2020 pour les entreprises hébergées dans des locaux appartenant à la CAH et concernées par une mesure de fermeture administrative en lien avec la crise sanitaire de la COVID19.

CHARGE le Président ou son représentant de toutes les formalités dans la mise en œuvre de ces décisions.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-208	ZA DE L'AERODROME A HAGUENAU - Reconquête d'une friche à destination de création de foncier à vocation économique
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'engager le projet d'extension de la zone d'activités de l'aérodrome.

AUTORISE le Président à déposer toutes les demandes d'autorisation relative notamment au droit de l'urbanisme et au droit de l'environnement, dont la demande d'autorisation de défrichement.

AUTORISE le président ou son représentant à solliciter la participation financière de la Région Grand Est ou de tout autre partenaire financier et à signer tout acte se rapportant à ces participations.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-209	BUDGET PRINCIPAL 2020 : décision modificative
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-004 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante.

DECIDE d'actualiser la liste des subventions versées dans le cadre du budget (article L.2311-7 du CGCT).

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-210	BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-005 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-211	BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2020 : décision modificative
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-006 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-212	BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRANSPORT 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-007 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020,

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-213	BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-008 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-214	BUDGET ANNEXE DE LA VOIE DE LIAISON SUD 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-009 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-215	BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT FERMES 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-010 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-216	BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-011 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-217	BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR 2020 : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération n°2020-CC-012 du 13 février 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020

ADOpte par chapitre la décision modificative suivante :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-218	PACTE FINANCIER DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE : fonds de concours exceptionnel à la commune d'Olwisheim
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020 conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

DECIDE d'accorder un fonds de concours d'un montant de 6.433,- euros (*) à la commune d'Olwisheim au titre de l'opération suivante :

DECISIONS DU CONSEIL

- restructuration de l'ancienne école, création d'une nouvelle Mairie et d'une salle de réunion.

(*) conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-219	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : fixation des attributions de compensation d'investissement 2020 et actualisation de certaines attributions de compensation de fonctionnement 2020 suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 27 juin 2019 portant adoption et actualisation du Pacte financier de confiance est de solidarité pour la période 2017-2020,

VU les délibérations du Conseil communautaire en dates du 27 juin 2019 et du 19 décembre 2019 portant fixation des attributions de compensation définitives à compter de 2019,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 23 novembre 2020,

DECIDE de verser les attributions de compensation d'investissement 2020 suivantes :

Communes	Compétences	Opérations	Attributions de compensation d'investissement 2020
Bischwiller	Voirie, parking, signalétique	Parking Leclerc	118 820,00 €
Total			118 820,00 €

DECIDE de réviser les attributions de compensation définitives des communes membres et d'en fixer les montants comme suit à compter de l'exercice 2020.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-220	CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD : convention d'application et financière
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2019-CC-104 du 27 juin 2019 portant approbation de la convention partenariale relative au Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord conclue entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Ville de Haguenau ;

APPROUVE la convention d'application et de financement ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020-CC-221	TARIFS COMMUNAUTAIRES : actualisation à compter du 1er janvier 2021
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOPTÉ, avec effet au 1^{er} janvier 2021, les tarifs communautaires suivants :

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2020-CC-222	SERVICE DES ORDURES MENAGERES : harmonisation des tarifs à compter du 1er janvier 2021
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Déchets du 26 octobre 2020,

APPROUVE les tarifs suivants applicables à compter du 1er janvier 2021.

Pour	69	
Contre	1	M. Thierry HEINRICH
Abstention	1	M. Patrick MULLER
Résultat du vote		ADOPTÉ

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-223	LECTURE PUBLIQUE : mise en réseau informatique et logistique des bibliothèques
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le programme de mise en réseau informatique et logistique des bibliothèques pour un montant de 210.000,- € HT soit 252.000 € TTC.

ADOpte l'autorisation de programme, les crédits de paiement et le plan de financement prévisionnel suivants :

N° AP	Intitulé de l'opération	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
2020/01/04	Mise en réseau informatique et logistique des bibliothèques	252 000,00	206 250,00	45 750,00
	Financement	252 000,00	206 250,00	45 750,00
	Participation de la DRAC	126 000,00	103 125,00	22 875,00
	Emprunts/Autres ressources propres	126 000,00	103 125,00	22 875,00

SOLLICITE la participation financière de la DRAC au titre de la DGD et de tout autre partenaire financier et autorise le Président à signer tout acte en résultant.

AUTORISE le Président, ou sa Vice-présidente en charge de la Culture et la Lecture publique, à présenter toutes les demandes nécessaires.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-224	GESTION ET EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA VILLE DE BRUMATH : conclusion d'une convention de prestations de service
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5111-1 et suivants, L.5211-25-1, L.5215-27, L.5216-5, L.5216-7-1,

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU la délibération du Conseil municipal de Brumath du 14 décembre 2020, portant conclusion d'une convention de prestations de service pour la gestion et l'exploitation de son système d'information,

APPROUVE le projet de convention de prestations de service, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Ville de Brumath, pour l'exercice de la mission d'infogérance de son système d'information, tel qu'annexé au présent rapport.

DECISIONS DU CONSEIL

AUTORISE le Président, ou son représentant, à prendre toutes décisions afférentes à la mise en œuvre de cette délibération et de cette convention.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-225 CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du règlement intérieur

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'approuver le projet de règlement intérieur du conseil d'agglomération de Haguenau.

CHARGE le président de veiller à son application.

Pour	70	
Abstention	1	M. Jean OBRECHT
Résultat du vote		ADOpte

2020-CC-226 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Communal d'Action Sociale de Haguenau

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et le Centre Communal d'action sociale de Haguenau, telle que définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-227

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel avec l'association Bou'Sol de Haguenau

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et l'Association Bou'Sol, telle que définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2020-CC-228

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel avec l'association "Haguenau, Terre de Réussites"

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et l'Association « Haguenau, Terre de Réussites », telle que définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	70	
Ne participe pas au vote	1	M. Claude STURNI
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-229	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : convention de mise à disposition de personnel avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel entre la CAH et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord, telle que définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-CC-230	DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT : compte-rendu des actions en justice
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE de ce compte-rendu.

DECIDE de constituer une provision pour risques et charges exceptionnels au titre de certains de ces contentieux, d'un montant de 250 000 €.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2020-CC-231	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE des décisions dont il lui est rendu compte.

Pour	71	
Résultat du vote		PREND ACTE

2020-CC-232	DESIGNATION DES LIEUX DE TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2021
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE de se réunir pour ses séances du Conseil communautaire en 2021 dans les communes et lieux suivants :

Séance			Lieu
Jeudi	04	février	à OHLUNGEN Salle polyvalente 22 rue du Moulin
Jeudi	18	mars	à OBERHOFFEN-SUR-MODER Salle des Fêtes 16 rue du Cimetière
Jeudi	15	avril	à NIEDERMODERN Salle des Fêtes 1 Impasse du Stade
Jeudi	24	juin	à BISCHWILLER Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb 1 rue du Stade
Jeudi	09	septembre	à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM Espace Sportif et Culturel Rue du Stade
Jeudi	18	novembre	à BERSTHEIM Salle socio-culturelle 1 rue Gouvion Saint Cyr
Jeudi	09	décembre	à BRUMATH Centre culturel, salle Stoskopf 29 rue André Malraux

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE